

Peu fréquent et mal connu, l'engagement dans des activités bénévoles des demandeurs d'emploi contribue pourtant, au dire des chômeurs concernés comme des acteurs de l'accompagnement vers l'emploi, à protéger les personnes des effets destructeurs du chômage. Cet engagement est ainsi propice à faciliter le retour vers l'emploi. Toutefois, ces pratiques ne concernent pas tous les types de demandeurs et supposent notamment, pour être efficaces, de s'inscrire dans une démarche volontaire et dans un cadre coopératif entre le Service public de l'emploi et le monde associatif. Tels sont les principaux enseignements tirés d'une étude réalisée par Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) et France Bénévolat avec le soutien de l'ANPE.

Etude : Gérard Bonnefon
(France Bénévolat et Solidarités nouvelles face au chômage)

Synthèse : Olivier Bertrand
(Solidarités nouvelles face au chômage)

Le bénévolat des demandeurs d'emploi

Des personnes aux trajectoires spécifiques

Les enquêtes menées auprès des demandeurs d'emploi et intérimaires ont permis de préciser la relation que les demandeurs entretiennent avec les activités bénévoles.

Les chômeurs pratiquant le bénévolat sont plus âgés, plus qualifiés et fortement impliqués

Le bénévolat paraît davantage pratiqué dans les professions intermédiaires, chez les cadres et les employés que chez les ouvriers. Il est plus fréquent chez les titulaires du Baccalauréat que chez les non diplômés. Le taux de bénévolat est équivalent pour les femmes et les hommes. Il est apparemment plus élevé chez les personnes mariées ou divorcées. Il tend à augmenter avec l'âge (il est inexistant chez les moins de 25 ans interrogés).

La majorité des demandeurs d'emploi bénévoles exerce cette activité pendant au moins deux heures par semaine. Près de la moitié d'entre eux sont présents dans le domaine social et humanitaire, très peu dans le sport. La plupart des demandeurs d'emploi assume des responsabilités dans ce cadre.

Selon l'enquête publiée en 2004 par l'Insee, 20% des chômeurs déclaraient faire du bénévolat contre 30% pour les actifs ayant un emploi, 23% pour les retraités et 26% pour l'ensemble⁽¹⁾. Une étude du Credoc montre que 37% des chômeurs adhèrent au moins à une association. Par ailleurs, France Bénévolat a observé qu'au sein de son réseau la demande des personnes au chômage voulant faire du bénévolat augmentait régulièrement, passant de 18% en 2004 à 22% en 2006, sur un total de plus de 11 400 personnes reçues.

C'est dans ce contexte que Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) et France Bénévolat ont réalisé cette étude principalement monographique, afin de comprendre pourquoi et comment les demandeurs d'emploi s'engagent ou non dans le bénévolat, quels sont les effets de cet engagement et quelles conclusions et préconisations on peut en déduire.

Cette étude a été conduite à partir d'une revue des travaux déjà réalisés, d'enquêtes auprès de plusieurs échantillons de demandeurs d'emploi et d'autres catégories concernées et à travers des entretiens avec des collaborateurs de l'ANPE et des responsables associatifs et syndicaux [encadré 1].

1 - Cette enquête publiée en 2004 livrait des informations de l'année 2002. Voir Pour en savoir plus, page 4.

La fréquence des activités bénévoles est plus forte pour les chômeurs de longue durée

Le bénévolat peut être une incitation à maintenir une activité. À l’opposé, il ne constitue pas une situation propice, du fait du découragement ou par souci de privilégier la recherche d’emploi. Ainsi, parmi les 143 demandeurs d’emploi interrogés, 15 ont arrêté leur activité bénévole. Pour 9 d’entre eux, c’est à cause du chômage, par manque de temps ou pour se consacrer pleinement à la recherche d’emploi. Parmi les demandeurs qui ne se sont pas investis dans le bénévolat, la plupart (principalement des cadres) ont justifié ce choix par la priorité qu’ils donnaient à la recherche d’emploi ou par manque de temps. Le bénévolat n’est majoritairement pas perçu par eux comme une aide pouvant contribuer à la recherche d’emploi et au retour à l’emploi.

Une légère majorité des 68 personnes interrogées déclare avoir commencé l’exercice d’activités bénévoles à compter de leur période de chômage et ce principalement après la première année. Le taux de bénévolat paraît deux fois plus élevé chez ceux qui sont au chômage depuis plus d’un an. Le terme de la première année semble donc constituer un cap pour s’engager dans une activité bénévole. Les demandeurs d’emploi qui font du bénévolat ont été plus souvent au chômage que les autres. Le maintien de ressources stables paraît être un élément positif pour inciter à cette activité, même si ces ressources sont faibles (revenu minimum d’insertion et allocation de solidarité spécifique). La troisième et surtout la quatrième période de chômage correspondent toutefois à un désinvestissement vis-à-vis du bénévolat.

Une recherche de socialisation qui renforce la confiance en soi et facilite la recherche d’emploi

Trois motivations principales sont exprimées par les personnes qui font du bénévolat : d’abord la recherche d’un mieux-être, puis le désir d’être utile et de nouer des relations, enfin l’aide à la recherche d’emploi. Les demandeurs d’emploi qui font du bénévolat paraissent plus actifs que les autres, sur un plan culturel, familial et professionnel (davantage de missions et/ou de CDD). Le bénévolat permettrait de mieux faire face à la situation résultant du chômage : il crée davantage de relations sociales réduisant ainsi les difficultés relationnelles, évite la solitude, permet de se sentir utile et de reprendre confiance en soi. En dépit de cela, l’enquête indique que les bénévoles souffrent au moins autant que les autres du chômage.

Encadré 1

LES INVESTIGATIONS RÉALISÉES

Une enquête à caractère monographique a été menée auprès de 199 demandeurs d’emploi et intérimaires : 113 personnes dans trois agences de l’ANPE (à Lille, à Rouen et à Paris) et interrogées de manière semi-directive, 30 personnes accompagnées par SNC et 56 intérimaires (en activité ou en recherche d’emploi) par Adecco, interrogées à l’aide d’un questionnaire anonyme. Parmi ces 199 demandeurs d’emploi, 68 personnes font du bénévolat, dont 9 inscrites à l’ANPE qui ont participé à des entretiens approfondis visant à reconstituer leur « histoire au chômage ».

Par ailleurs, 13 entretiens en face-à-face ont été menés auprès de conseillers de l’ANPE à travers une observation de terrain réalisée dans trois agences locales pour l’emploi. 69 accompagnateurs de SNC ainsi que 2 chargés de recrutement d’Adecco ont été interrogés à l’aide d’un questionnaire.

Enfin, des entretiens semi-directifs ont été menés auprès de quatre responsables syndicaux, de quatre responsables d’associations accueillant des demandeurs d’emploi (Secours populaire, Secours catholique, Jeunesse ouvrière catholique, Femmes dans la cité, Jeunesse et éducation) et de deux responsables d’associations et maisons de chômeurs : Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP) et Association pour l’emploi, l’information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires (Apeis).

On peut donc penser que le bénévolat a un effet positif, mais essentiellement indirect, sur le retour à l’emploi².

Quatre stratégies individuelles de recours au bénévolat

Les motivations premières des demandeurs d’emploi qui veulent faire du bénévolat sont la recherche d’un lien social et le désir d’être utile à la société. Le bénévolat permet de retrouver le plaisir d’entreprendre, de prendre part à des réflexions et des actions, d’intégrer un collectif, de partager des discussions et des « pauses café ». D’autres effets bénéfiques sont repérables, puisque le bénévolat contribue au soulagement des diverses souffrances ou des troubles psychiques et physiques, à l’installation de repères temporels, au déconditionnement, autant que possible, de la vie au chômage. Sous certaines conditions, il a également une fonction de préformation ou d’expérience pratique.

Les entretiens approfondis avec des demandeurs d’emploi ont permis de dégager quatre approches du bénévolat chez les demandeurs d’emploi.

Lutter contre les effets déstructurants du chômage sur la vie sociale

C’est très souvent une démarche que les demandeurs d’emploi adoptent pour faire face à la situation créée par le chômage et pour pouvoir vivre tout en poursuivant leur recherche d’emploi. Le bénévolat permet de demeurer actif et ouvert sur le monde, en gardant le souci de l’autre, dans un échange réciproque, avec un projet et le maintien

d’une relation avec les autres. Mais pour s’engager dans un bénévolat, il faut avoir conservé un regard positif sur les autres et la société et être prêt à s’adjoindre à un collectif. À ces conditions, le bénévolat peut contribuer à éloigner, autant que possible, les effets déstructurants qui résultent de la vie au chômage.

Préparer une activité professionnelle

Dans un deuxième cas, le bénévolat est abordé en tant qu’expérience pratique ouvrant sur une activité professionnelle. Des personnes, portées par leur projet professionnel, s’investissent dans un bénévolat qui fera fonction de stage pratique et/ou de préformation. Elles se testent en situation concrète. Cette expérience peut faire office de passerelle vers un emploi ou vers l’admission dans un cycle de formation professionnelle.

Préparer la retraite

Le bénévolat peut aussi constituer une transition vers la retraite (explicite ou non), pour des demandeurs d’emploi qui ont dépassé la cinquantaine et éprouvent de grandes difficultés pour retrouver un emploi. Tout en continuant leur recherche, ils se préparent à la sortie de la vie active.

Soutenir une thérapie contre l’angoisse de l’exclusion sociale

Enfin, dans certains cas, le bénévolat peut être une indication thérapeutique pour des demandeurs d’emploi repliés sur eux-mêmes, n’ayant pas ou peu de relations sociales et qui « perdent pied ». À côté des traitements

2 - Les conditions de l’enquête ne permettent pas de conclure de manière suffisamment probante sur ce point. Pour confirmer que le bénévolat accroît les chances de retour à l’emploi, il aurait fallu pouvoir suivre un échantillon de personnes ayant été au chômage et ayant exercé un bénévolat et la comparer avec un échantillon témoin.

prescrits par les médecins pour soigner des états dépressifs ou l'angoisse, les relations sociales sont également une thérapie efficace. Les demandeurs d'emploi qui poursuivent leur bénévolat s'estiment a priori, dans une meilleure posture pour faire face au chômage puisqu'ils maintiennent leurs centres d'intérêts. La continuité du bénévolat représente un rempart qui protège du vide résultant de l'absence d'activité professionnelle. Ils décident de s'engager dans un bénévolat pour mieux faire face au chômage, et l'investissement bénévole, surtout repérable après la première année de chômage, se concrétise au moment où l'adversité se fait plus particulièrement sentir. Dans tous les cas, à lui seul, le bénévolat ne dynamise pas la recherche d'emploi, pas plus qu'il n'a d'impact sur le retour à l'emploi, même s'il a d'indéniables effets positifs et représente un véritable appui pour les personnes.

Une image positive mais souvent discrète du bénévolat auprès des acteurs de l'emploi

Conseillers de l'ANPE, acteurs associatifs et employeurs interrogés portent un regard positif sur le rôle que peut jouer le bénévolat sur le parcours des demandeurs d'emploi, mais la question est rarement abordée dans le cadre des entretiens sur la recherche d'emploi.

Une thématique rarement abordée par les conseillers de l'ANPE...

Les conseillers de l'ANPE déclarent qu'ils rencontrent peu de demandeurs d'emploi faisant état de leur bénévolat. Si c'est le cas, ces derniers n'en parlent pas ou peu lors des entretiens même si cette activité constitue une partie de leur vie qui les aide à faire face au chômage. Ils viennent à l'ANPE pour rechercher des offres, solliciter des aides et des conseils avec un seul objectif : le retour à l'emploi. Les personnes « n'abordent pas le sujet, car cela pourrait être perçu comme une indisponibilité à la recherche d'emploi ou encore sa simple mention risquerait, à leur avis, de les desservir ». De leur côté, les conseillers posent rarement la question.

Le bénévolat est mentionné au fil des entretiens lorsque des relations de confiance se sont nouées avec le conseiller. Ces entretiens révèlent alors d'autres facettes de la personnalité du demandeur d'emploi, voire des compétences qui peuvent aider à définir un projet professionnel ou favoriser une orientation professionnelle.

Les conseillers interrogés pensent que le bénévolat a des effets positifs directs sur le plan psychologique ou relationnel et des

effets indirects sur le retour à l'emploi. Dans certaines situations, dont le chômage de longue durée, le bénévolat est sollicité pour mieux apprécier l'ensemble des compétences de la personne et définir avec elle un nouveau projet professionnel.

... mais qui offre l'avantage d'une approche globale de la personne

Pour les conseillers de l'ANPE, le bénévolat (et les activités sociétales) contribuent à porter un autre regard sur les personnes. Cette approche globale décentre de la préoccupation directe - le retour à l'emploi - mais pour mieux y revenir. En effet, en parlant de ses implications, de ses réussites et de ses projets, une personne se valorise et existe, d'une autre manière, dans le regard de son interlocuteur. Il s'agit de prendre en compte la partie vivante et active de la personne. Le bénévolat étant fondé sur l'initiative des personnes, il est opportun de repérer et d'évaluer ce qu'elles font, pourquoi et comment elles le font. Là peut se situer la véritable demande professionnelle susceptible d'aboutir à un emploi ou à une formation. Ainsi, les conseillers déclarent : « Le bénévolat est une aide pour structurer sa vie au chômage. Il faut savoir que le pire pour un demandeur d'emploi est de ne rien faire et de rester devant sa télévision ». « Le bénévolat est un bon moyen pour se valoriser, pour prendre la parole ». « À partir de mes observations, je distingue deux bénévolats. Un premier qui sert une dynamique professionnelle : échanger, communiquer, être en mouvement et se faire connaître. Le bénévolat est utilisé d'une manière opportuniste. Il y a un aller-retour entre le professionnel et le bénévolat. Un second qui permet de se détendre, de décompresser et de se déconditionner de la recherche d'emploi. La personne effectue une pause, elle se dégage du stress ». Concernant le premier aspect, un conseiller précise : « Sur le plan du retour à l'emploi, des personnes qui montent une association pourraient transformer ce bénévolat en activité salariée. Une activité bénévole pourrait déboucher sur une création d'entreprise ». Il peut sembler paradoxal qu'ayant une opinion généralement positive du bénévolat, les conseillers n'en parlent pas davantage. La première raison est sans doute le manque de temps, mais certains conseillers répondent aussi simplement que cela n'entre pas dans les missions de l'ANPE tournées vers la recherche d'emploi.

Faudrait-il conseiller le bénévolat aux demandeurs d'emploi ? Pour une directrice d'agence : « Les conseillers peuvent prendre en compte le bénévolat, mais institutionnellement, je ne les ai pas incités à le faire ». On note aussi que les entretiens avec les conseillers sont très balisés pour aboutir à des propositions d'offres. On souligne enfin qu'on pourrait le

préconiser mais il est indispensable que les personnes expriment une demande. De toute manière, il ne peut être que suggéré.

Par ailleurs, certains conseillers expriment des réserves ou évoquent les limites du bénévolat, considérant que tous les demandeurs d'emploi ne sont pas en situation d'en faire. Et pour quelques-uns, « des associations peuvent enfermer dans le bénévolat. Le militantisme peut être également un sérieux facteur d'enfermement ».

Pour les accompagnateurs de SNC, l'importance de la liberté de choix vis-à-vis du bénévolat

Parmi les accompagnateurs SNC qui ont répondu au questionnaire, les trois-quarts sont favorables au bénévolat des demandeurs d'emploi alors que quelques-uns donnent la priorité à la recherche d'emploi. Si la plupart pense que le bénévolat contribue au retour à l'emploi, c'est surtout de manière indirecte, parce qu'il valorise la personne, lui permet de rester active et en lien avec les autres. Une majorité d'accompagnateurs ne souhaitent pas une organisation du bénévolat et mettent l'accent sur l'engagement libre et désintéressé des personnes.

Le bénévolat est positif pour les accompagnés du point de vue relationnel, de la participation à la vie de la société (« être utile »), de la constitution d'un réseau et d'un retour à des habitudes ou attitudes professionnelles. C'est un atout pour le retour à l'emploi. Si le bénévolat est considéré comme étant positif, il pourrait démobiliser (voire détourner) de l'objectif prioritaire : le retour à l'emploi.

Pour les responsables associatifs, un point d'appui éventuel pour la recherche d'emploi

Pour France Bénévolat, le passage par une activité bénévole, pour un demandeur d'emploi doit être considéré comme un moment dans un parcours et non comme « une solution ». Deux types d'approche sont envisageables pour les bénévoles demandeurs d'emploi : soit proposer une offre répondant à une demande simple, sans lien direct avec la recherche d'emploi, ce qui ne veut pas dire que ce temps de bénévolat n'est pas valorisant ou moteur pour une reprise de travail ; soit permettre au « bénévole demandeur d'emploi volontaire » de choisir un type de bénévolat construit pour lui permettre d'acquérir une plus-value facilitant sa recherche d'emploi. Les associations et maisons des chômeurs confirment les appréciations positives sur le bénévolat. Ces dernières apportent aux chômeurs un lien social et des activités qui leur permettent de retrouver le plaisir d'apprendre et de prendre des initiatives. Des chômeurs, sans solution,

trouvent dans ces maisons un lieu d'accueil et des possibilités de se rendre utiles. Les responsables de ces maisons pensent que lier le bénévolat au retour à l'emploi n'est ni opportun, ni nécessaire. Le bénévolat aide les personnes, mais il n'a pas comme finalité le retour à l'emploi.

Pour les syndicalistes et employeurs, l'expérience du bénévolat est favorable au retour à l'emploi

Les syndicalistes interrogés ont une image positive du bénévolat. Il n'est pas ressenti en tant que concurrence « déloyale » avec le travail salarié, mais comme un moyen de demeurer actif, d'être utile à la société, de favoriser les relations sociales et de maintenir des acquis professionnels.

Du point de vue de certains employeurs, les diverses expériences exercées à côté de la vie professionnelle témoignent de la richesse et de l'ouverture d'une personne vers les autres. Le bénévolat ou les activités sociétales (extra-professionnelles) jouent alors un rôle lors du recrutement. Le bénévolat peut fournir à un employeur des indications sur la manière d'être, témoigner du souci de l'autre ou de l'intérêt général et/ou montrer une diversité d'expériences. Le bénévolat ne doit pas être ressenti par un futur employeur comme un investissement qui s'effectuera au détriment de l'implication professionnelle. Ces analyses conduisent à caractériser le bénévolat et ses effets comme suit : il donne aux demandeurs d'emploi la précieuse sensation d'avoir une utilité sociale ; il apporte un mieux-être par l'initiative partagée, la rencontre, les discussions, l'organisation temporelle, l'engagement dans une cause choisie. Un processus de valorisation de la personne est à l'œuvre. Les demandeurs d'emploi espèrent y trouver ce qui leur manque le plus : des relations et des investissements qui les « déconditionnent » de la recherche de l'emploi.

Le bénévolat peut jouer un rôle de préformation et de première expérience professionnelle. Il va contribuer à la découverte de compétences ou encore à révéler un intérêt pour une profession. Il peut être un élément d'un projet professionnel.

Le cap de la première année de chômage annonce une période de remaniements. Il devient nécessaire de « bouger » quelque chose pour mieux résister aux difficultés et pour maintenir son dynamisme pour aller, de préférence vers l'emploi.

Le bénévolat ne peut en aucun cas se substituer à un emploi salarié. Le bénévolat n'éloigne pas de l'emploi, mais contribue à s'en rapprocher sans que cela soit son objet direct. Il ne peut être la seule réponse au retour à l'emploi.

Quelques préconisations en direction du service public de l'emploi et des associations accompagnant les chômeurs

La prise en compte globale du parcours des personnes par les acteurs de l'emploi, en incluant les activités extra-professionnelles, permet de mieux les connaître et offre une possibilité de dégager des perspectives professionnelles. Mais le bénévolat relève du domaine privé et en conséquence il ne peut pas être sollicité d'une manière institutionnelle.

L'indication d'une pratique bénévole ne peut pas relever de l'initiative des conseillers à l'emploi : ce n'est ni leur rôle, ni leur mission. Mais des relations construites et confiantes peuvent amener à suggérer de prendre des contacts avec la maison des associations ou la permanence d'un réseau d'intermédiation (France Bénévolat).

Le bénévolat participe, dans certains cas, du projet professionnel et le demandeur d'emploi qui le présente doit pouvoir trouver les conseils utiles pour valider (ou non) son projet et une aide pour le construire, auprès des conseillers à l'emploi et autres référents.

Pour les accompagnateurs des associations, la vie extra-professionnelle peut être évoquée plus aisément puisque l'accompagnement ne peut être effectif que si des rapports de confiance réciproques sont installés. Le bénévolat peut être suggéré sans que le demandeur d'emploi en situation d'aide se sente obligé d'en faire. L'information concernant les effets positifs du bénévolat (et des activités sociétales) doit être largement diffusée auprès des associations assurant l'accompagnement.

De plus, France Bénévolat considère qu'il faut, d'une part, accueillir les demandeurs d'emploi comme les autres bénévoles mais avec plus d'attention notamment aux associations sollicitées et aux missions proposées ; d'autre part, savoir utiliser les associations d'insertion ou d'accompagnement quand l'hypothèse d'une mission bénévole est peu réaliste ; enfin assurer un suivi rigoureux et développer de vrais partenariats avec le Service public de l'emploi, les collectivités territoriales et les intervenants sociaux. Le bénévolat ne peut être prescrit. Il n'est pas non plus « une solution » pour un demandeur d'emploi, mais dans des conditions précises, une contribution positive. La mission bénévole ne peut être un échec de plus mais cela doit inciter les associations à identifier, reconnaître et valoriser les compétences acquises.

De son côté, Solidarités nouvelles face au chômage suggère que ses membres qui

accompagnent les demandeurs d'emploi, au bout d'un certain temps, se posent la question de savoir si le bénévolat est utile ou dangereux. S'ils pensent que c'est plutôt une bonne idée, ils devraient alors poser la question à la personne accompagnée : faites-vous du bénévolat, y avez-vous pensé ? Ils devraient ensuite écouter la réponse et l'interpréter : un oui trop enthousiaste, comme un non trop agressif, peuvent être révélateurs d'un problème à résoudre ; un oui ou un non mesuré peut donner des bonnes idées qui s'avéreront fructueuses. Ils devraient enfin respecter la réponse et le choix de la personne, quels qu'ils soient. ■

Pour en savoir plus

- ▶ **Bonnefon G.** [2008], « Bénévolat et demandeurs d'emploi, situer pour accompagner », Editions Chronique sociale.
- ▶ **Alibert D., Bigot R. et Foucaud D.** [2006], « Les effets de l'instabilité professionnelle sur certaines attitudes et opinions des Français, depuis le début des années 1980 », Crédoc, n°C225
- ▶ **Demazière D.** [2006], « Sociologie des chômeurs », Editions La découverte.
- ▶ **Pierru E.** [2005], « Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage », Le Croquant éditions.
- ▶ **Febvre M. et Muller L.** [2004], « La vie associative en 2002, 12 millions de bénévoles », Insee Première, n°946.
- ▶ **De Foucauld J.B.** [2002], « Les trois cultures du développement humain », Editions Odile Jacob.

Directeur de la publication : Christian Charpy •

Rédacteur en chef : François Aventure •

Directrice de la rédaction : Annie Gauvin •

Secrétariat de rédaction : Isabelle Labridy •

Conception et réalisation : ANPE •

Site : www.anpe.fr/observatoire